

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_002

Ajustement financier de la programmation sur les missions de suivi des cours d'eau 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Pierre HERRGOTT

Date de convocation : 19 janvier 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président rappelle la délibération DE_2020_56 prise par le Comité syndical en date du 17 décembre 2020, concernant les missions de suivi des cours d'eau, et présentant les détails des missions 2021.

Considérant le recrutement au 15 mars 2021 d'un chargé de mission « milieux aquatiques » sur des modalités non-connues à la date du 17 décembre 2020,

Considérant la date d'embauche et le profil du chargé de mission recruté,

Il convient d'ajuster la délibération concernant le nombre de journées prévues et le montant total de la mission :

- le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau est ajusté à 415 jours.
- le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2021 est ajusté à 96 920,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

Le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2021 est donc fixé comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 48 460,00 euros (50%),
- Autofinancement : 48 460,00 euros (50%) ;

Les autres modalités ne se sont pas redéfinies.

À l'unanimité, le comité syndical, après

Acte la modification du nombre de journées, et du cout total des missions,

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'ajustement de cette opération, en particulier à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjous, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
TARN
AMONT
INTERCOMMUNAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28/01/2021
et publié ou notifié
le 28/01/2021